



## 14ème législature

<b>Question N° : 27</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité : généralités	<b>Tête d'analyse</b> >conventions avec les praticiens	<b>Analyse</b> > médecins. dépassements d'honoraires.
Question publiée au JO le : <b>03/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>18/09/2012</b> page : <b>5130</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la lutte contre les dépassements d'honoraires des médecins dans la tarification de leurs actes. Cette pratique s'étend, y compris dans le secteur public, ce qui introduit un surcoût pour les malades et une médecine à deux vitesses : plus rapide mais plus chère pour les plus fortunés, plus lente pour les moins lotis. Aussi, dans une optique d'accès à la santé pour tous dans les mêmes conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est son action en matière de lutte contre les dépassements d'honoraires.

### Texte de la réponse

Pour lutter contre les dépassements d'honoraires pratiqués par certains professionnels de santé, il est nécessaire de favoriser l'accès des patients à des soins de qualité au tarif opposable ou avec un niveau de dépassement maîtrisé. C'est pourquoi, la ministre des affaires sociales et de la santé a demandé à l'Assurance maladie d'engager une négociation avec les représentants des médecins libéraux sur la base de ces objectifs, en associant les représentants des organismes complémentaires. Si les négociations n'aboutissaient pas à des résultats significatifs d'ici à l'automne, la ministre serait amenée à proposer un encadrement par voie législative. Une mission de concertation qui devra formuler des propositions sur l'activité libérale à l'hôpital sera installée sans délai, afin que cette activité s'exerce désormais dans un cadre compatible avec le service public . .